

**Service de la protection de l'environnement et
installations classées**

LAVAL, le 04/08/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 02/08/2022

Contexte et constats

Publié sur 

GAEC GRAND BEAUCHENE (DU)

LE GRAND BEAUCHENE
53500 MONTENAY

Références : dossier n° 3278/3279- AH – 202201277
Code AIOT : 0055301693

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 02/08/2022 dans l'établissement GAEC GRAND BEAUCHENE (DU) implanté LE GRAND BEAUCHENE - 53500 MONTENAY. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'inspection a été faite dans le cadre du plan pluriannuel de contrôle.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- GAEC GRAND BEAUCHENE (DU)
- LE GRAND BEAUCHENE 53500 MONTENAY
- Code AIOT : 0055301693
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED-MTD

L'exploitation bénéficie d'une preuve n° 2018 – 861 du 27 avril 2017 pour exploiter un élevage laitier de 125 vaches sur le site Le Grand Beauchêne, Le Haut Surgeoin et La Petite Hardonnière à Montenay et d'une preuve de dépôt n° 2018-862 du 27 avril 2017 pour exploiter un élevage porcin de 450 porcs à l'engraissement sur le site Le Fay à Juvigné.

L'exploitation bénéficie également d'un arrêté préfectoral n° 2009-P-1161 du 19 novembre 2009 modifié par un décret du 3 juin 2018 pour exploiter un élevage porcin de 238 truies, 2 verrats, 700 porcelets post sevrages et 2100 porcs à l'engraissement soit 2960 animaux équivalents sur les sites Le Grand Beauchêne et le Bas Surgeoin à Ernée.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- Respect des effectifs, mise en oeuvre des MTD, respect du plan d'épandage et respect du 6ème programme nitrate en Mayenne

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
6	Prescriptions générales épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37	/

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
8	Prescriptions générales MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 41, 45	Absence de contrôle de vos installations électriques, absence de signalisation et de sécurisation de la fosse, absence de rétention des produits dangereux et des bidons d'huiles usagées, absence d'affichage des consignes de sécurité

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)
0	Prescriptions générales	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32	/
1	Prescriptions générales sur la gestion de l'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22	/
3	Prescriptions générales effluents, déchets	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25	/

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il a été constaté des non-conformités moyennes.

2-4) Fiches de constats

N° 0 : Prescriptions générales

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 6, 7, 10, 20, 21, 22, 24, 31, 32
Thème(s) : Élevage, Généralités
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Effectifs,tenues générales, gouttières, propreté, perceptions odeurs (MTD 12-13, 19), dératisation, plantation, bruit, gestion des pâturages et parcours extérieurs
Constats : Le jour de l'inspection, il a été constaté : Sur le site Le Grand Beauchêne : 126 vaches laitières, 597 porcelets en post sevrages et 1 297 porcs à l'engraissement, soit 1 416,4 animaux équivalents. Sur le site le Bas Surgeoin : 229 truies, 20 cochettes, 347 porcelets post sevrages, soit 776,4 animaux équivalents Sur le site Le Fay : 434 porcs à l'engraissement, soit 434 animaux équivalents Soit une totalité de 2626,80 animaux équivalents. L'exploitation bénéficie d'un arrêté préfectoral n° 2009-P-1161 du 19 novembre 2009 modifié par un donner acte du 3 juin 2018 pour exploiter un élevage porcin de 238 truies, 2 verrats, 700 porcelets post sevrages et 2100 porcs à l'engraissement soit 2960 animaux équivalents sur les sites Le Grand Beauchêne et le Bas Surgeoin à Ernée. L'exploitation bénéficie également d'une preuve n° 2018 – 861 du 27 avril 2017 pour exploiter un élevage laitier de 125 vaches sur le site Le Grand Beauchêne, Le Haut Surgeoin et La Petite Hardonnière à Montenay et d'une preuve de dépôt n° 2018-862 du 27 avril 2017 pour exploiter un élevage porcin de 450 porcs à l'engraissement sur le site Le Fay à Juvigné. Pour les autres points, il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations : Je vous rappelle que les porcs ont besoin d'exprimer le fouissage (le fait d'explorer avec le groin) et mâchonner. Il leur est donc nécessaire d'avoir à disposition des matériaux manipulables qui leur permettent de fouir et mâchonner. Le plus souvent, des chaînes en métal avec des objets qui sont suspendus (comme du bois ou des ballons en caoutchouc).
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 1 : Prescriptions générales sur la gestion de l'eau

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 16, 17, 18, 19, 22
Thème(s) : Élevage, Gestion de l'eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Alimentation eau, analyse, compteur, relevé mensuel, disconnection, gestion économe (MTD5), déclaration forage, abreuvement des animaux
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Observations : Absence de sécurisation des têtes de forage sur les sites Le Grand Beauchêne, Le Bas Surgeoin.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 3 : Prescriptions générales effluents, déchets

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 11, 23, 25
Thème(s) : Élevage, Gestion des effluents
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Stockages (MTD 15, 16, 17, 18), stockage des eaux résiduelles (eaux de lavages)(MTD 6, 7) étanchéité, stockage au champs, mis sur CEP
Constats : Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Prescriptions générales épandage

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 26, 27, 37
Thème(s) : Élevage, Epandage
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Respect des périodes, respect des périodes des CIPAN, interdiction d'épandage le week-end, plan de fumure, analyse de terre, épandage de boues de STEP, bons d'enlèvements des prêteurs de terre, plan d'épandage, dose nitrate apportées (prévisionnelle)
Constats : Présence d'un bordereau d'enlèvement d'un prêteur de terre incomplet (manque détail des parcelles, surface, cultures, ..) Pour les autres points, Il n'y a pas de constat de non-conformité.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : Prescriptions générales MTD

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 27/12/2013, articles 41,45
Thème(s) : Élevage, Mise en œuvre des MTD
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Performances environnementales globales des installations (système de management environnementales (SME) (MTD 1), émissions azote (MTD 3), émissions phosphore (MTD 4), déclaration GEREP (MTD 25), Bilan massique azote et phosphore (BRS)(MDT 24), formation dans le domaine agricole (MTD 2), contrôle, entretien régulier, système de ventilation et sonde de température (MTD 2), respect des niveaux d'émissions associés (NEA) au MTD exprimé en kg NH3/emplacement/an (MTD 31-32), techniques mises en place pour réduction d'odeur, réduction d'émissions d'ammoniac (MDT 13, 33-34), rationalisation de l'énergie (MTD 8),
Constats : Absence d'affichage des consignes de sécurité dans la laiterie du site Le Grand Beauchêne. Absence de signalisation et de sécurisation de la fosse du site Le Grand Beauchêne. Absence de rétention des bidons de produits dangereux et des bidons d'huiles usagées. Absence de contrôle des installations électriques. Absence d'un conteneur à température négative.
Type de suites proposées : Susceptible de suites
Proposition de suites : Sans objet

BILAN N et P2O5

NOM: GAEC DU GRAND BEAUCHEUNE

ADRESSE: LE GRAND BEAUCHEUNE -53600 MONTENAY

ANIMAUX	kg N		kg P2O5		N produit	P2O5 produit		N non maltréable	DATE:		P non maltréable	02/09/22		P maltréable	Production d'azote épendable par les vaches laitières (KgN/an/animal)			
	101	38	130	13130	4940	0	0	0	13130.00	0	0	4940.00	0	0	production laitière	6000 à 8000 kg	>8000 kg	
Vaches laitières	68	39	1	68	39	0	0	0	88.00	0	0	39.00	0	0	Temps passé à l'extérieur	83	91	
Vaches allaitantes	40.5	25	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0	4 mois	75	111	
Vaches de réforme	26	7	30	760	210	0	0	0	760.00	0	0	210.00	0	0	4 à 7 mois	92	101	
Génisses 0 - 4 an	42.5	18	29	1232.5	522	0	0	0	1232.50	0	0	522.00	0	0	7 mois	104	115	126
Génisses 1 - 2 ans	54	25	28	1404	650	0	0	0	1404.00	0	0	650.00	0	0				
Génisses > 2 ans																		
Mâle 0 - 1	26	7	3	76	21	0	0	0	76.00	0	0	21.00	0	0	Production de phosphore par les vaches laitières (KgN/an/animal)	6000 à 8000 kg	>8000 kg	
croissance engraissement	20	14	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0	Temps passé à l'extérieur	38	38	
croissance engraissement	42.5	18	1	42.5	18	0	0	0	42.50	0	0	18.00	0	0	4 à 7 mois	38	38	
croissance engraissement	40.5	25	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0	7 mois	38	38	
Mâle > 2 ans	73	34	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Broutard < 1 an, engraissement	27	18	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
pièce de veau de boucherie	6.3	3	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Truie ou verrat présent, par an (ato)	17.4	14.1	1	17.4	14.1	0	0	0	17.40	0	0	14.10	0	0				
Truie non reproductrice, par an (std)	9.5	6.38	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
porc charcutier produit après pel (std)	3.17	2.12	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
porcelet produit en post-sevrage (std)	0.44	0.31	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Truie ou verrat présent, par an (biphase)	14.3	11	240	3432	2640	0	0	0	3432.00	0	0	2640.00	0	0	préteur de terre	Bordereau valide	Kg N	Kg P
Truie non reproductrice, par an (biphase)	7.8	4.35	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0	GAEC VILLEFRANCHE	X	1400	1052
porc charcutier produit après ps (biphase)	2.8	1.45	6200	18120	8990	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0	M LELIEVRE	X	1000	759
porcelet produit en post-sevrage (biphase)	0.39	0.23	6300	2457	1449	0	0	0	18120.00	0	0	8990.00	0	0	GAEC MONTGERMAULT	X	2000	1517
canards barbares (maxi)	0.094	0.068	0	0	0	0	0	0	2457.00	0	0	1449.00	0	0	EARL COULLANGE		2500	1896
canard mulards PAC (extérieur)	0.113	0.117	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
canard mulards PAC (intérieur)	0.129	0.12	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
canards pékins	0.09	0.064	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Canes Barbaries futures repros	0.174	0.153	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Canes Barbaries repros	0.564	0.724	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Canes pekin X barbarie repro	0.561	0.628	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Indes lourdes	0.285	0.242	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Indes medium	0.237	0.23	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Indes repro	0.594	0.592	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Indes std	0.042	0.035	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Indes label	0.083	0.054	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses std (cages std)	0.436	0.38	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses std (cage, basse profonde)	0.242	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses std (cage, secteur)	0.467	0.38	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses label	0.373	0.353	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses bio	0.385	0.349	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses repro chair	0.392	0.495	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poules pondeuses repro ponte	0.324	0.446	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet bio bat fixe	0.082	0.074	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet label bat fixe	0.066	0.048	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet léger (export)	0.021	0.009	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet std certifié	0.045	0.027	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet std lourd	0.039	0.028	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
poulet std	0.028	0.015	0	0	0	0	0	0	0.00	0	0	0.00	0	0				
Total	38728.40	19493.10	0	0	0	0	0	0	38728.40	0	0	19493.10	0	0				

exportation preneur	6900	5234
importation	0	0
N organique sur l'exploitation	31628.40	
P organique sur l'exploitation	14259.10	
S.A.U exploitation	210.58	
S.P.E	173	
S.P.N.E	0	
S.PATURE	0	
S.PATURE.N.E	0	
Indice N	151.1	
N Minéral	10950	
Indice N total	203.1	
P Minéral	0	
Indice P	67.7	

exportation des cultures	16575	Ratio	86.03%
--------------------------	-------	-------	--------

